

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 16 novembre 2023

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel

#### **ÉTAIENT PRESENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Dellac, Mme Thibault, M. Duprey, M. Monot, Mme Denis, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, Mme Maroun, Mme Pietri, Mme Paul, M. Fourcade, Mme Capanema, Mme Chaumillon, M. Cannarozzo

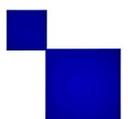
#### **ÉTAIENT EXCUSES :**

M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Guiraud  
Mme Youssouf donnant pouvoir à Mme Chaumillon  
M. Constant donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum  
M. Blanchet donnant pouvoir à M. Bedreddine  
Mme Laroche donnant pouvoir à M. Molossi  
Mme Girardet donnant pouvoir à Mme Denis

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Sadi, M. Cranoly, M. Martin P-Y, M. Bluteau, M. Monany, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura, M. Chabani, Mme Lagarde, M. Laporte, Mme Pierre, Mme Franclet

-----



## Délibération n° 2023-XI-32 du 16 novembre 2023

### RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2022

**Le conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

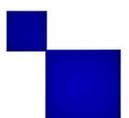
Vu les articles L.231-1 à L232-1 du Code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique,

Vu l'avis émis par le Comité social territorial en date du 22 septembre 2023,

Vu le rapport de son président,

La première commission consultée,



**après en avoir délibéré,**

- PREND ACTE de la présentation du rapport social unique portant sur les données 2022, ci-annexé.

Pour le président du Conseil départemental  
et par délégation,

Se sont prononcés pour :

*M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Denis, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, Mme Maroun, Mme Pietri, Mme Paul, M. Fourcade, Mme Capanema, Mme Chaumillon, M. Cannarozzo*

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstention(s) : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*